

ETHYLOTEST ELECTRONIQUE NF

SPECIAL JEUNE CONDUCTEUR

L'actualité récente relance l'importance du contrôle du taux d'alcool au volant et des conséquences générées pour les **jeunes conducteurs** détenteurs d'un permis probatoire.

*Dans le cadre du plan d'action pour la sécurité routière annoncé en janvier dernier par le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, la limite d'alcool autorisée en conduisant passe de 0,5 g/l à **0,2 g/l d'alcool dans le sang** pour tous les titulaires d'un permis probatoire ou les conducteurs en apprentissage à compter du 1er juillet 2015 (mesure n° 6).*

Tout détenteur d'un permis probatoire qui contreviendra à cette règle sera passible d'une amende de 135 euros et d'un retrait de 6 points.

Ainsi, les usagers en possession d'un permis de conduire depuis moins d'un an (crédité de 6 points), le perdront automatiquement s'ils conduisent avec plus de

*0,2 g/l d'alcool. Ils devront donc **repasser les épreuves théorique et pratique** s'ils souhaitent à nouveau conduire*

Mode d'emploi de l'éthylotest ETHYWAY, jeune conducteur :

Appuyez sur le bouton, attendre que l'éthylotest termine sa vérification et soufflez lorsque le message apparaît.

			
Le résultat est en dessous du taux maximum le conducteur peut prendre le volant	Le résultat est positif pour le titulaire d'un permis probatoire	Le résultat est négatif pour le titulaire d'un permis de conduire définitif	Le résultat est positif pour le titulaire d'un permis de conduire définitif. Ne Pas conduire.

